

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er avril 2021

## PROTECTION PATRIMONIALE LANGUES RÉGIONALES - (N° 4035)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 84

présenté par  
Mme Lorho

-----

**AVANT L'ARTICLE 2 TER**Au début de l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, substituer aux mots :

« Protection patrimoniale »

le mot :

« Enseignement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La nouvelle mouture du texte ne tend qu'au seul objectif de l'enseignement des langues régionales. Par souci de clarté, cet amendement entend mettre en lumière les aspirations du texte tel qu'il sera appliqué.